

# Réforme du temps de travail dans les MVAC : Parlons-en !

12<sup>ème</sup> Newsletter DDCT

**Suite à l'application de la réforme du temps de travail à la Ville de Paris, mobilisons-nous pour limiter son impact négatif sur nos conditions de travail !**

## Ce qui a été décidé au CT de la DDCT :

⇒ Le passage en « réels » horaires fixes pour les agent.e.s de catégorie B et C (fin des badgeages, acquisition d'heures supplémentaires, journées de formation compensées...).

Cette évolution positive est le fruit de nos interventions.

⇒ La possibilité pour les agent.e.s de catégorie A de passer en badgeage unique.

## Les points d'inquiétude :

⇒ Par qui et comment seront décidés les cycles de travail en horaires fixes pour chaque MVAC ?

⇒ Le maintien des 5 semaines de fermeture imposées aux agents : (pour rappel, dans le cadre de cette réforme, le nombre de CA accordés aux agents est passé de 33 à 25 jours). Les agent.e.s qui n'engrangeront pas de RTT (pour cause d'arrêt maladie ou autre) n'auront plus aucune latitude sur le choix de leur dates de vacances.

## Le SUPAP revendique pour améliorer la situation des agent.es et l'attractivité des postes :

⇒ Un éclaircissement sur l'application des nouveaux horaires en veillant à limiter les conséquences néfastes pour les agent.e.s.

⇒ La réduction des 5 semaines de CA imposés à 4 semaines à minima, afin de permettre aux agents de concilier vie professionnelle et vie privée.

⇒ Le maintien des temps de trajet préexistants sur la pause méridienne pour toutes les MVACS concernées.

⇒ Une meilleure information auprès de l'ensemble des agent.e.s sur le nouveau fonctionnement lié à la territorialisation.

### **La nouvelle section DDCT de SUPAP FSU :**

Contactez-nous : [ddctsupap@gmail.com](mailto:ddctsupap@gmail.com); nos newsletters DDCT sont consultables sur <http://www.supap-fsu.org/> Ou joignez vos élu.es : Catherine Valadier, Catherine Albert, Anne Descombes, Marc Ziri, Julien Zambelli...